



Institutions européennes

Descriptif

L'enseignement vise à aborder de manière transversale les principales organisations européennes, à en identifier la logique, les objectifs puis à en étudier les institutions, ainsi que les modes de fonctionnement. Plus largement, il s'agira aussi de dissiper les confusions terminologiques et conceptuelles qui existent entre les différentes organisations européennes. Après avoir insisté en introduction sur les « racines » de l'idée européenne et sur les différentes démarches qui ont servi de moteur à la construction de l'Europe depuis la Seconde guerre mondiale, le cours choisit de se pencher, dans une première partie, sur les organisations de « l'Europe de la coopération », en s'intéressant en particulier à la coopération européenne en matière de défense, en matière économique et à la coopération européenne en matière de droits de l'Homme. Dans une seconde partie, est envisagée « l'Europe de l'intégration », l'étude étant alors plus spécifiquement centrée autour des grandes caractéristiques, ainsi que des principales institutions des Communautés et de l'Union européenne.

Pré-requis souhaités

Connaissances juridiques de base (cf. cours d'introduction générale au droit).

Connaissances historiques et géopolitiques de base

En bref

Crédits ECTS : 2.0

Nombre d'heures : 18.0

Temporalité : Semestriel

Type d'enseignement : Cours magistral

Année : 3 | Troisième année

Mode de validation : Examen terminal écrit

Contacts

Responsable(s)

Szymczak David

d.szymczak@sciencespobordeaux.fr



Examens

Le nombre de crédits ECTS et les modalités d'évaluation sont susceptibles d'être différents pour les étudiants en programmes d'échange à crédits.

Bibliographie indicative

- * Chevalier E., Dubos O., *Institutions européennes*, Dalloz, Mémentos.
- * Clapie M., *Manuel d'institutions européennes*, Flammarion.
- * Lescot C., *Organisations européennes*, Paradigme, Larcier.
- * Marguenaud J.P., *La Cour européenne des droits de l'Homme*, Dalloz.

Formule pédagogique

Cours magistral assuré en présentiel. Un degré minimal de précision des connaissances est attendu des étudiants, en particulier s'agissant de ne pas confondre certaines organisations et institutions.

